

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 novembre 2008  
(convocation du 17 novembre 2008)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Novembre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROU Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. LABARDIN Michel à cpter de 15 h 00  
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier à cpter de 15 h 00  
M. BRON Jean-Charles à Mme WALRYCK Anne à cpter de 15 h 00  
M. LABISTE Bernard à M. LAMAISSON Serge à cpter de 15 h 00  
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude à cpter de 15 h 15  
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre  
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe  
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel  
M. BOUSQUET Ludovic à M. BONNIN Jean Jacques à cpter de 13 h 20  
Mme BREZILLON Anne à Mme PARCELIER Anne à cpter de 14 h 30  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain  
Mme COLLET Brigitte à M. GAÜZERE Jean Marc à cpter de 13 h 20  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. DAVID Yohan à M CAZENAVE Charles à cpter de 14 h 00  
Mme DELATTRE Nathalie à M. LOTHaire Pierre à cpter de 12 h 50  
M. DELAUX Stéphan à M. BRUGERE Nicolas à cpter 14 h 30  
M. DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie Françoise à cpter de 12 h 30

Mme DUBOURG LAVROFF Sonia à M. BRON Jean Charles à cpter de 14 h 30 puis à Mme BONNEFOY Christine à partir de 15 h 00  
M. DUCASSOU Dominique à Mme DUBOURG LAVROFF jusqu'à 14 h 30 puis à Mme PIAZZA Arielle à cpter de 14 h 30  
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patick à cpter de 13 h 20  
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à cpter de 11 h 45  
M. MILLET Thierry à M. SOLARI Joël à partir de 14 h 30  
M. PALAU Jean-Charles à M. DUCHENE Michel  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à cpter de 12 h 30  
M. REIFFERS Josy à M. JUPPE Alain à cpter de 11 h 20 puis à M. GAÜTE Jean Michel à cpter de 15 h 00  
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à cpter de 13 h 30  
Mme TOUTON Elisabeth à DAVID Jean Louis à cpter de 12 h 30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Cenon - Lormont - Protection cathodique du réseau de distribution de chaleur des Hauts de Garonne et protection des chambres vannes contre le risque inondation - Appel d'offres - Augmentation de l'enveloppe prévisionnelle - Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Après la mise en service de la ligne A du tramway (1<sup>ère</sup> phase) à Cenon et Lormont, des mesures de courants vagabonds ont été réalisées sur son parcours, qui ont fait apparaître que le tramway provoquait des courants vagabonds à proximité de son tracé. Le rapport établi par une société spécialisée concluait que l'intensité de ces courants vagabonds pouvait entraîner, à terme, des dégradations sur le réseau de distribution de chaleur et qu'il était nécessaire d'envisager la protection cathodique de ce réseau.

En outre, à l'occasion du déplacement du réseau de distribution de chaleur effectué lors de la réalisation de la première phase du tramway, des chambres vannes ont été approfondies, constituant de nouveaux points bas du réseau régulièrement inondés par des eaux d'infiltrations. Il apparaît nécessaire, afin de ne pas risquer que les équipements de ces chambres (vannes et canalisations) se dégradent, de prévoir un dispositif d'évacuation des eaux d'infiltrations dans le réseau d'eaux pluviales le plus proche.

Le projet propose une solution adaptée au contexte (présence du tramway mais également de nombreux réseaux enterrés : EDF, téléphone et télécommunications, réseaux eau potable, EU, EP...), ayant l'impact le plus intégré possible par rapport aux équipements existants, et assurant une protection cathodique du réseau de distribution de chaleur.

En ce qui concerne la protection des chambres vannes, il doit intégrer également les données de site (raccordement au réseau EP et des pompes au réseau électrique le plus proche) et les contraintes de gestion du réseau.

Sur la base des données de projet fournies, le maître d'œuvre désigné (OTH SUD-OUEST) a élaboré un projet pour la protection cathodique du réseau de distribution de chaleur et la protection des chambres vannes contre le risque inondation, et un dossier de consultation en vue d'un appel d'offres ouvert à prix global et forfaitaire.

Les travaux, dont le délai d'exécution est fixé à 6 mois, sont établis en un lot unique. Le montant des travaux a été évalué à 460.000 € HT, soit 550.160 € TTC.

Par décision n° 2007/0168 du 30 mars 2007, le Conseil de Communauté a entériné les documents de consultation et autorisé Monsieur le Président à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, en application notamment des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

A l'issue de cette consultation, et après examen des offres, il s'avère que le montant de l'offre économiquement la plus avantageuse (479.393 € HT, soit 573.354,03 € HT) est supérieur à l'enveloppe initiale de 19.393 € HT (23.194,03 € TTC).

La Commission d'Appel d'Offres a décidé, dans sa séance du 29 octobre 2008, d'attribuer le marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 479.393 € HT, soit 573.354,03 € TTC.

Il est donc nécessaire d'augmenter l'enveloppe prévisionnelle de 19.383 € HT (soit de 4,2% de l'enveloppe initiale) et de la porter à 479.393 € HT, soit 573.354,03 € TTC.

Compte tenu de l'intérêt de cette opération qui participe à la pérennisation et à la sécurité du réseau de chaleur, il est proposé de maintenir cette opération dont l'enveloppe prévisionnelle se montera à 479.393 € HT, soit 573.354,03 € TTC.

La dépense correspondante sera imputée sur le budget annexe réseau de chaleur de l'exercice en cours, chapitre 23, article 2315, CRB D400.

En conséquence, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser que l'enveloppe prévisionnelle des travaux soit portée à 573.354,03 € TTC,
- confirmer les décisions de la délibération n° 2007/0810 du 30 mars 2007, qui autorise le Président notamment et en l'espèce à :
  - signer les marchés à intervenir avec l'(ou les) opérateur économique(s) qui aura(ont) émis la proposition la plus avantageuse, en réponse à l'appel d'offres ouvert lancé en application notamment des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics ;
  - procéder, en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à la recherche d'un opérateur économique, soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié, en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35.1 1<sup>er</sup> alinéa du dit code ;
  - signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 novembre 2008,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
9 DÉCEMBRE 2008

PUBLIÉ LE : 9 DÉCEMBRE 2008

M. Didier CAZABONNE